HONORAIRES NEOBASK 2023** conditions générales de vente

La transaction d'entreprise et d'immobilier professionnel donne droit au versement d'honoraires (à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon conditions négociées) au bénéfice de la société NEOBASK.

En conséquence, les parties reconnaissent que, sous réserve du parfait accomplissement de la mission qu'ils confient à la société NEOBASK, par suite de la rédaction et de la signature de l'acte de cession définitif, cette somme sera payable et exigible au plus tard au jour de l'Acte de Cession par le débiteur qui s'y oblige.

Quand les honoraires de notre cabinet d'affaires sont à la charge de l'acquéreur, elles passent en charge dans les bilans et la TVA (20%) est récupérable.

Nature de la prestation	Valeur nette	Honoraires hors taxe
CESSION DE FONDS DE COMMERCE	De 0 à 60 000€ De 60 001€ à 350 000€ De 350 001€ à 500 000€ De 500 001€ à 750 000€ Au-delà de 750 001€	Forfait de 7 000€ 10% 8% 7% 6%
CESSION DE DROIT AU BAIL*	De 0 à 60 000€ De 60 001€ à 150 000€ De 150 001€ à 200 000€ De 200 001€ à 350 000€ Au-delà de 350 001€	Forfait de 7 000€ ht 10% 8% 7% 6%
CESSION DE TITRES/PARTS SOCIALES DE SOCIETES COMMERCIALES	De 0 à 150 000€ De 150 001 à 500 000€ De 500 001€ à 800 000€ De 800 001€ à 1 200 000€ De 1 200 001€ à 4 millions € Au-delà de 4 millions €	Forfait de 5 k€ à 15 k€ ht** 10% 8% 7% 6% 6% ou honoraires conventionnelles
	De 0 à 150 000€	Forfait de 7 k€ à 15 k€ ht**

CESSION REPRISE D'ENTREPRISE	De 150 001 à 500 000€ De 500 001€ à 800 000€ De 800 001€ à 1 200 000€ De 1 200 001€ à 4 millions € Au-delà de 4 millions €	10% 8% 7% 6% 6% ou honoraires conventionnelles
CESSION DE LOCAUX COMMERCIAUX OU D'ENTREPRISE	De 0 à 60 000€ De 60 001€ à 350 000€ De 350 001€ à 500 000€ De 500 001€ à 750 000€ Au-delà de 750 001€	Forfait de 7 000€ ht 10% 8% 7% 6%
TRANSACTION IMMOBILIERE (hors immobilier d'entreprise ou commerces ou droit au bail)	De 0 à 60 000€ De 60 001€ à 350 000€ De 350 001€ à 500 000€ De 500 001€ à 750 000€ Au-delà de 750 001€	Forfait de 7 000€ ht 10% 8% 7% 6%
MANDAT DE RECHERCHE	Honoraires identiques au type de transaction concernée	
BIENS IMMOBILIERS DE LUXE OU D'EXCEPTION	En accord avec le vendeur, pour la diffusion d'annonces sur des sites étrangers, il est appliqué 1% de plus sur la commission	
AVIS DE VALEUR	Verbale Ecrite (particulier) Ecrite (professionnel)	Offerte 150€ HT A partir de 250€ ht

*** honoraires forfaitaires conventionnels soit à la charge du vendeur, soit à la charge de l'acquéreur, soit 50% charge vendeur et 50% charge acquéreur. Voir conditions particulières fixées par le mandat de vente ou de recherche.*

**Cession droit au bail : % d'honoraires calculés sur le montant total du droit au bail + droit d'entrée/ pas de porte / accès (etc) le cas échéant + un an de loyer conformément au bail commercial*

Dans tous les cas : base forfaitaire de 7 000€ HT minimum par local pris à bail quel que soit le montant d'acquisition acquitté par le PRENEUR

Possibilité de prévoir le remboursement, sur justificatifs, de certains frais de communication exposés par le mandataire en vue de l'exécution de sa mission.

Cette commission, majorée du montant de la TVA au taux en vigueur au moment de la facturation, sera versée par le mandant au plus tard et en totalité, simultanément au premier transfert de fonds résultant de la transaction, quand bien même le paiement résultant de la transaction serait fractionné.

En raison de l'inflation, tout bien situé au-delà de 50km du siège social se verra appliquer un forfait de 1% supplémentaire au montant des honoraires.

Rédaction de bail commercial : 1 mois de loyer, majoré de la TVA

Cession d'entreprise – fonds de commerce – cession de titres/parts sociales

Dans le cas où les démarches du mandataire aboutiraient, le mandant s'engage à lui verser une commission de succès du montant de la transaction. La commission de succès sera calculée comme suit :

- X % H.T. sur le montant de la transaction jusqu'à X M€ inclus, cf barème ci-dessus

Cette commission, majorée du montant de la TVA au taux en vigueur au moment de la facturation, sera versée par le mandant au plus tard et en totalité, simultanément au premier transfert de fonds résultant de la transaction, quand bien même le paiement résultant de la transaction serait fractionné.

PRESTATIONS ANNEXES

CONSEILS en stratégie immobilière, développement d'enseigne, implantation, franchise, etc : montant forfaitaire de 1 500€ HT la journée

MANAGEMENT DE TRANSITION : sur devis

ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT : sur devis

FORMATIONS : sur devis

APPEL D'OFFRE : sur devis

MEDIATEUR

Information non disponible pour le moment. Pour en prendre connaissance, merci de nous contacter.